

Appel à candidatures – Résidence –

“ Une Vallée vivante, évocation sensible de la Vallée de l'Hérault ”

Résidence de recherche et de création à l'ancienne Abbaye d'Aniane et en Vallée de l'Hérault

Dans le cadre de **L'Abbaye des Possibles** et du cycle de résidences porté par
Montpellier 2028 – Terres de culture

Le contexte

En lien avec leurs démarches respectives d'expérimentation et de transmission, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et l'association Montpellier 2028 – Terres de culture poursuivent leurs cycles de résidences de création. Après la résidence « *Un pas vers l'Abbaye des Possibles* » en 2025, la CCVH et M28 lancent la résidence « *Une Vallée vivante, évocation sensible de la Vallée de l'Hérault* ».

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a engagé le projet de réhabilitation et de développement du site de l'ancienne Abbaye d'Aniane. Ce site se distingue par son caractère emblématique, témoin d'histoires qui ont marqué des générations successives. Ces récits passés, tels des fils invisibles, nous relient au présent pour dessiner les contours du futur. L'Abbaye d'Aniane occupe une place centrale dans l'histoire locale pour ce qu'elle a été : un lieu de prière et de silence, une usine textile, une institution pénitentiaire ; et aujourd'hui un pôle culturel stimulant pour le territoire. L'ancienne Abbaye d'Aniane est pensée comme un point nodal culturel, un lieu-creuset artistique. Aujourd'hui en partie rénovée et partiellement à l'état de friche, elle envisage son avenir à travers le patrimoine, l'image et la musique en s'inscrivant dans une démarche de création contemporaine et vivante. Nouvel espace culturel inauguré en juillet 2026, son intégration dans les 28 communes de la Vallée de l'Hérault est un enjeu important d'appropriation par les habitants. Cette résidence s'inscrit dans une dynamique plus large, en relation avec le projet artistique et culturel « *L'Abbaye des Possibles* » (cf. annexe).

L'association Montpellier 2028 – Terres de culture est née de l'initiative conjointe de Montpellier, Sète et nombre de collectivités à leurs côtés pour porter, ensemble, une candidature au titre de Capitale européenne de la culture. Cette dynamique a constitué le point de départ d'un projet culturel de long terme visant à faire de la culture un levier de transformation du territoire et de coopération entre acteurs publics, institutions, artistes et habitants. Aujourd'hui, M28 développe un programme d'actions à l'échelle d'un vaste bassin de vie, fondé sur la rencontre entre disciplines, territoires et publics. À travers des événements, des expérimentations artistiques et des projets partagés, l'association favorise des formes ouvertes et transdisciplinaires de création.

M28 expérimente et déploie pour le plus grand nombre une nouvelle vision de l'action culturelle collective et ouvre un cycle visant à rassembler de nouvelles initiatives artistiques et citoyennes et faisant émerger des projets collectifs qui interrogent notre rapport au futur. Ainsi, en 2026, M28

propose des week-ends d'activation et de programmation, à Sète en mai et à Montpellier en septembre, ainsi que des cycles de résidences d'artistes en 2026 et 2027.

Dans le prolongement de la résidence « *Un pas vers l'Abbaye des Possibles* » engagée en 2025, la résidence « Une Vallée vivante, évocation sensible de la Vallée de l'Hérault », accompagnée par l'équipe de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, permet à un binôme d'artistes de développer un projet de recherche et de création au cœur d'un espace patrimonial emblématique et d'un territoire labellisé Grand site de France.

La résidence est envisagée comme un espace de rencontre entre le lieu, les artistes et le territoire. L'abbaye ne constitue pas un point d'arrivée mais un point de départ : elle est à la fois un lieu de réception et de création, un émetteur et un récepteur de culture. Les artistes sont ainsi invités à faire circuler leur recherche, à rencontrer les habitantes et habitants et à s'appuyer sur les ressources culturelles, patrimoniales, musicales, éducatives et associatives du territoire.

Cette résidence de création constitue un temps de recherche et de défrichage. L'enjeu est de permettre l'émergence d'un regard artistique singulier sur le territoire, ses histoires, ses transformations et ses futurs possibles.

Le thème : une vallée vivante et sensible

Et si la Vallée de l'Hérault était un être vivant? Un corps traversé de voix et de silences, de mouvements et d'émotions, de souvenirs et de projets. Ses paysages en seraient la peau, ses chemins les lignes de vie, ses cours d'eau la circulation. Cette image invite à regarder le territoire autrement : à percevoir ce qui demeure, ce qui se transforme et les liens que les femmes et les hommes tissent avec lui.

La résidence propose aux artistes de composer une évocation sensible de la vallée à partir de quatre questions : **Que voit-on? Qu'entend-on? Que ressent-on? De quoi se souvient-on?**

Au fil des saisons et des heures, les perceptions changent. Ainsi la nuit ouvre un autre champ d'exploration. Lorsque les repères du jour s'effacent, d'autres sons, d'autres activités et d'autres présences se révèlent. Que devient un lieu familier lorsqu'on l'écoute dans le noir? Que raconte la vallée pendant que la plupart de ses habitants dorment? Comment le froid sec de janvier aiguise ou endolorit nos sens? Comment le vent du nord étourdit la raison et les pluies embourbent le moral tout comme les chemins de vigne?

Considérer la vallée comme un être vivant, c'est aussi s'intéresser à ses fragilités. Les pertes, les transformations qu'elle a traversées, les ruptures qui ont laissé des traces dans les paysages, comme dans les mémoires. Comment ses habitants vivent-ils les changements à l'œuvre aujourd'hui? Quelles formes d'adaptation inventent-ils? L'évocation pourra accueillir toute la gamme des émotions liées au territoire, de la joie et de l'attachement à la tristesse ou à l'inquiétude.

En parcourant le territoire, les artistes pourront recueillir les récits de ses habitantes et habitants, enregistrer ses sons et chercher à rendre perceptible ce qui échappe d'ordinaire à l'œil ou à l'oreille : vibrations, mouvements lents, traces presque effacées, présences discrètes, éléments majeurs évidents pour ceux qui viennent d'ailleurs, émotions.

Faire un portrait, donner voix, dessiner un caractère, raconter un récit de vie, parler des besoins, tisser des envies, bâtir des projets.

La démarche attendue

La résidence s'adresse à des artistes des **arts visuels** et de la **création musicale et sonore dans l'idée d'un binôme** qui fera dialoguer ces pratiques ou développer deux recherches qui se répondent. Les formes sont ouvertes.

Le temps de création sera nourri par des **rencontres, des collectes, des ateliers de pratique artistique amateur et des expérimentations** avec les habitantes et habitants, les acteurs du territoire et les publics, notamment les jeunes. Leurs regards et leurs expériences viendront enrichir la démarche des artistes. La Communauté de communes accompagnera cet aller-vers. Les artistes préciseront la place qu'ils souhaitent donner à ces échanges dans leur démarche et, le cas échéant, dans l'(es) œuvre(s).

La recherche pourra s'appuyer sur les paysages et les villages, les patrimoines, les archives, les bibliothèques, les associations, l'école de musique et les ressources locales.

Une attention particulière sera portée à **la capacité de l'œuvre à vivre** au-delà du temps de la résidence, à être présentée, partagée, réactivée ou, lorsque cela est pertinent, à circuler sur le territoire. La pérennité de l'œuvre n'est toutefois pas une obligation : les modalités de conservation et de présentation seront appréciées en fonction de la nature et de la qualité des propositions.

L'artiste/le binôme pourra également être amené.e à assurer **une forme d'éditorialisation de sa recherche**, permettant de rendre lisibles le processus de création, les rencontres réalisées, les matériaux collectés et les choix artistiques. Cette dimension pourra contribuer à la constitution progressive d'une archive liée au cycle de résidences.

La CCVH organisera, avec le soutien de l'association Montpellier 2028 – Terres de culture, les temps de restitution de la résidence. Un **premier rendez-vous de restitution** devra avoir lieu avant la fin de l'année scolaire 2026-2027. Ce temps-là sera défini avec l'équipe du pôle culture de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Une **présentation de l'œuvre** est également prévue à l'automne 2027 lors de *L'événement 27*, porté par Montpellier 2028 – Terres de culture. Les modalités de présentation et les suites possibles du projet seront définies avec les artistes selon la forme de leur création.

Conditions de la résidence

- **Période** : huit semaines qui peuvent être non consécutives entre janvier et avril 2027, avec un temps de présence sur site adapté aux besoins du projet (à ajuster en fonction du planning de programmation culturelle de l'ancienne abbaye).
- **Artistes accueillis** : un artiste ou un binôme d'artistes réunissant les arts visuels et la création musicale et sonore.
- **Bourse** : 6 000 € par artiste pris en charge par Montpellier 2028 – Terres de culture, comprenant la rémunération, les indemnités journalières et les frais des trajets aller-retour jusqu'à Aniane.

- **Accueil :**
 - **Logement** pris en charge par la Communauté de communes lorsqu'il est nécessaire.
 - **Plusieurs espaces** au sein de l'ancienne abbaye (dont la chapelle de l'ancien pénitencier d'une superficie de 350 m² et les espaces de loges), pourront être utilisés comme espace de répétition, d'enregistrement ou d'expérimentation, d'ateliers et de travail selon les modalités définies avec la Communauté de communes et suivant leurs disponibilités.
 - Accompagnement dans les déplacements locaux.
- **Accompagnement :** équipe de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et une personne référente de Montpellier 2028 – Terres de culture.

Une convention et un contrat d'accueil en résidence préciseront les engagements de Montpellier 2028, de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et des artistes.

Candidatures

L'appel est ouvert aux artistes **sans limite d'âge ni condition géographique**. Il est possible de candidater seul ou en binôme déjà constitué. Deux artistes ayant déposé des candidatures individuelles pourront être associés à l'issue de la sélection. Les propositions pourront être complémentaires, dialogiques ou volontairement dissonantes.

Le dossier comprendra :

- **une biographie à jour et un portfolio** présentant les références les plus pertinentes, 15 pages maximum ;
- **une note d'intention** de 2 pages maximum, présentant la démarche de recherche et de création, son lien avec l'abbaye et la vallée, la place des publics et les formes de restitution envisagées ;
- pour les projets comportant un volet de production, **les principales indications techniques et contraintes de réalisation**.

Les documents, au format PDF et d'un poids total maximal de **20 Mo**, sont à nommer : VOTRE NOM_PORTFOLIO-BIO_ABBAYE_2027 et VOTRE NOM_NOTE_ABBAYE_2027.

Ils sont à envoyer à **contact@montpellier2028.eu** et **abbaye@cc-vallee-herault.fr**

Le corps du message devra contenir, dans cet ordre : **nom, prénom, ville, numéro de téléphone, site internet et réseaux sociaux**, si applicables.

Date limite de candidature : 16 novembre 2026 inclus.

Le jury délibérera la semaine du 23 novembre 2026.

L'annonce des lauréat.es aura lieu au plus tard la semaine du 30 novembre 2026.